

Convention de diffusion spot publicitaire

1. La présente convention est établie entre la radio Styl'fm et (nom et coordonnées + SIRET)
2. La présente convention a pour objet la promotion payante des événements organisés par la personne morale ou physique nommée en 1.
3. La présente convention doit être établie au minimum 8 jours avant la date de diffusion souhaitée.
4. La présente convention doit être transmise complétée et signée, assortie du paiement par chèque ou via notre site internet www.stylfm.fr rubrique "Publicités"

Formule choisie :

- Diffusion 1 semaine : 42 diffusions, 6 spots par jours sur 7 jours consécutifs (250€)
- Diffusion 2 semaines : 84 diffusions, 6 spots par jours sur 14 jours consécutifs (450€)
- Diffusion 3 semaines : 126 diffusions, 6 spots par jours sur 21 jours consécutifs (600 €)
- Diffusion 4 semaines : 168 diffusions, 6 spots par jours sur 28 jours consécutifs (750€)

Date de diffusion souhaitée : du/..../2024 au/..../2024

Spot publicitaire :

- Fourni par le client (0€)
- Conçu et fabriqué par Styl'fm (+50€)

Si spot conçu par Styl'fm, merci d'indiquer les éléments que vous souhaitez voir y figurer :



Bon pour diffusion

Pour le client :

Date :

Nom et Signature :

Pour Styl'fm :

Le directeur, Emmanuel THOREAU

